

Procès-verbal de la séance d'installation du 20 mars 2026

Le 20 mars 2026 à 19 h 02, le Conseil Municipal de Marcilly-la-Campagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : Mmes BACHER Francine, BARBET-LESEUR Patricia, BOURCIER Pascale, DORCHY Chantal, HEROUARD Natacha, MARGUERITTE Anne, PETIT Alice, et Mrs BARBOT Denis, BERGER Olivier, BIOCHE Alain, HEROUARD Cyril, MAURIN Jean-Paul, ROLLAND Daniel, WECH Pierre

Excusée : Mme LE GALLOU Sylvie

Invités : Mme BASTIEN Laurence et M. PACTON Cédric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

A été nommé(e) secrétaire : M. WECH Pierre

Objet : Élection du maire et des adjoints, et installation du nouveau conseil municipal.

Ouverture de la Séance et Remarques Préliminaires de M. Hérouard

Jean-Paul HEROUARD, le maire sortant, a commencé par quelques mots d'introduction après avoir annoncé que Sylvie LE GALLOU, était absente pour cause de maladie.

M. HEROUARD, a procédé à l'appel nominal des nouveaux élus. Il a appelé un par un les membres du conseil.

M. HEROUARD a ensuite pris un moment pour partager quelques réflexions personnelles sur ses 49 années d'engagement électoral. Abordant les défis à venir, il a insisté sur la nécessité de poursuivre le travail sur la conformité des bornes d'incendie, un dossier crucial lié au DECI. Concluant son discours, il a souhaité "bon courage" à la nouvelle équipe avant de passer la parole à Rolland Daniel, le doyen de l'assemblée, pour présider l'élection du maire.

Élection du Maire

ROLLAND Daniel a officiellement ouvert la procédure d'élection du maire. Il a demandé s'il y avait des candidats. Francine BACHER a immédiatement annoncé : "Je présente ma candidature au poste de maire."

La procédure de vote à bulletin secret a été mise en place. Natacha HEROUARD et Olivier BERGER ont été désignés comme assesseurs. Les membres du conseil ont été appelés un par un à déposer leur bulletin dans l'urne.

Une fois le vote terminé, le dépouillement a été mené par les assesseurs sous la supervision du président de séance.

Résultats du vote : Votants 14
 Exprimés 14
 Francine BACHER 14 voix

ROLLAND Daniel a alors proclamé officiellement le résultat : **"Madame Francine BACHER est élue maire de Marcilly-la-Campagne."**

Discours d'Investiture de Mme le Maire

Francine BACHER a pris la parole pour son premier discours en tant que maire. "Je suis plus émue que je ne l'imaginais," a-t-elle avoué. Ses premiers remerciements ont été pour Jean-Paul HÉROUARD, soulignant leurs 18 années de collaboration. "Je crois qu'on a créé un lien qui est autre que maire et adjoint. Et ce lien, il va perdurer, c'est évident."

Elle a ensuite remercié son mari pour son soutien indéfectible depuis 46 ans, ainsi que les membres de sa liste pour leur confiance et leur engagement. Faisant référence à une chronique entendue le matin même, elle a partagé avec humour et lucidité : "Il faut leur dire que c'est le début des emmerdements." Elle a reconnu la charge et la responsabilité qui lui incombaient désormais, s'engageant à les assumer "avec beaucoup d'engagement et beaucoup de cœur". Elle a conclu en exprimant son espoir de poursuivre le travail "en confiance, en transparence et dans la bonne humeur".

Détermination et Élection des Adjointes

La nouvelle maire a ensuite abordé la question du nombre d'adjoints. Elle a proposé de maintenir le nombre à deux, expliquant que la configuration de la commune ne justifiait pas un poste supplémentaire. Elle a toutefois souligné l'importance du rôle de président du SIS (Syndicat Intercommunal Scolaire), le considérant "quasiment comme un 3e adjoint", notamment en raison de son importance pour l'école. Le principe de conserver deux postes d'adjoints a été approuvé à l'unanimité.

Décision : Le nombre d'adjoints est fixé à deux.

La parole a été donnée aux candidats aux postes d'adjoints. Alain BIOCHE s'est porté candidat au poste de premier adjoint. Chantal DORCHY et Patricia BARBET-LESEUR se sont toutes deux portées candidates au poste de deuxième adjointe.

Conformément aux instructions de la préfecture, deux listes ont été formées pour le vote :

1. Alain BIOCHE (1er adjoint) et Patricia BARBET-LESEUR (2e adjointe).
2. Alain BIOCHE (1er adjoint) et Chantal DORCHY (2e adjointe).

Chaque candidat a ensuite pris la parole. Alain BIOCHE a réaffirmé sa motivation à poursuivre son engagement, fort de son expérience depuis 1995, et a partagé sa devise : "discrétion, respect, dialogue". Chantal DORCHY a évoqué son attachement profond à la commune où elle a grandi et son désir de s'investir davantage, promettant "un engagement sincère, du travail et de la loyauté". Enfin, Patricia BARBET-LESEUR a mis en avant sa volonté d'être une "élue de terrain accessible et engagée au quotidien", insistant sur l'importance de la gestion rigoureuse, du soutien à la vie locale et de la préparation de l'avenir du village.

Le conseil a procédé à un nouveau vote à bulletin secret.

Résultat du vote après dépouillement :

- Liste Alain BIOCHE et Patricia BARBET-LESEUR : 3 voix
- Liste Alain BIOCHE et Chantal DORCHY : 11 voix

En conséquence, Francine BACHER a proclamé : **Alain BIOCHE, élu premier adjoint, et Chantal DORCHY, deuxième adjointe.**

Administration et Prochaines Étapes

La séance s'est poursuivie avec les points administratifs. Le procès-verbal de la dernière séance du conseil précédent a été **adopté à l'unanimité** sans remarque.

Mme le Maire a ensuite procédé à la lecture intégrale de la Charte de l'élue local, rappelant les devoirs (impartialité, probité, intégrité, assiduité) et les droits (indemnités, protection, formation) de chaque membre du conseil. Des exemplaires ont été distribués pour signature.

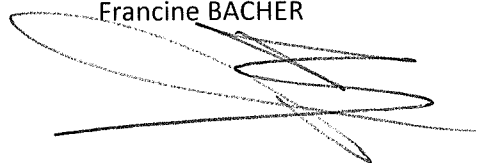
Pour conclure, Francine BACHER a fixé la date du prochain conseil municipal **pour le jeudi 26 mars 2026 à 18h30**. L'ordre du jour sera adressé aux élus.

La séance a été levée dans une ambiance positive, les membres étant invités à finaliser les signatures des documents administratifs avant de partager un moment de convivialité.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

En mairie, le 17/03/2026

Le Maire
Francine BACHER



Le secrétaire
Pierre WECH

